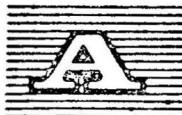


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

NOV 12 1976



Distr.
GÉNÉRALE

A/31/235/Add.2

9 novembre 1976

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE/FRANCAIS

Trente et unième session
Point 55 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

Rapport du Secrétaire général

Additif

On trouvera ci-après les renseignements reçus en date du 14 octobre 1976
de la Ligue des Etats arabes en réponse à la communication mentionnée au
paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général (A/31/235).

ANNEXE

Renseignements reçus de la Ligue des Etats arabes

1. Dès les premiers jours de l'occupation d'Al-Khalil par les forces israéliennes, en juin 1967, les Israéliens ont pris l'habitude de venir à la mosquée sainte d'Ibrahim (Abraham) où ils piétinaient les tapis de prière des musulmans, et ce, sous la protection de soldats israéliens en armes qui, par contre, empêchaient à l'occasion les musulmans de pénétrer dans la mosquée pour y faire leurs dévotions. Les musulmans se sont donc vus obligés d'enlever les tapis de la mosquée.
2. Pendant le mois du Ramadan, pendant lequel les musulmans sont astreints à certaines pratiques religieuses (novembre 1967), les autorités israéliennes d'occupation ont empêché les musulmans d'installer de nouveaux tapis dans la mosquée bien que l'hiver fût déjà venu. Le 30 novembre 1967, le Président du Conseil islamique des ulemas et le Directeur du Conseil des fondations islamiques (biens habous) ont protesté auprès du Ministre israélien de la défense en demandant à être autorisés à poser des tapis dans la mosquée. Le Ministre de la défense a rejeté leur demande.
3. En octobre 1967, les Israéliens ont introduit dans la mosquée une arche où ils ont placé un exemplaire de la Torah. Le Directeur des biens habous a protesté auprès du Gouverneur militaire d'Al-Khalil le 18 décembre 1967. Le Gouverneur a promis de faire enlever l'arche et la Torah mais il n'en a rien fait.
4. Poursuivant leur comportement offensant à l'égard des sentiments des musulmans, les Israéliens ont pénétré en groupe dans la mosquée sainte d'Ibrahim (Abraham) en psalmodiant et en chantant au moment où les musulmans étaient en train de dire leurs prières à l'intérieur de la mosquée. Le Directeur des biens habous a de nouveau protesté le 13 janvier 1968 auprès du Gouverneur militaire israélien d'Al-Khalil, mais il n'a été fait aucun cas de sa protestation. Les Israéliens ont continué à se livrer à leurs actes de provocation, qu'on a notamment pu observer à minuit et demi dans la nuit du 11 au 12 octobre 1968, et aussi le 23 septembre 1968 et le 1er octobre 1968. Une fois de plus, le Directeur des biens habous, le maire, le cadi, le mufti et les notables d'Al-Khalil ont protesté auprès du Premier Ministre d'Israël et du Ministre israélien de la défense. Des protestations ont également été élevées par tous les cadis, tous les religieux musulmans et tous les maires des municipalités de la rive occidentale et de la bande de Gaza. Il leur a été répondu par les autorités israéliennes que celles-ci estimaient les musulmans malvenus à protester contre l'accès des Israéliens à la mosquée d'Ibrahim (Abraham) où les Israéliens avaient parfaitement le droit de se rendre.
5. Le 11 octobre 1968, les autorités israéliennes ont fait sauter l'escalier d'accès à la mosquée d'Ibrahim (Abraham) ainsi que le portail principal du côté est de la mosquée, connu sous le nom de portail d'El-Nasser Qalawoon, porte

/...

monumentale ornée de deux poignées historiques en bronze, construite il y a sept cents ans par El-Nasser Qalawoon. Une des deux poignées a été emportée par un officier israélien; l'autre, enterrée sous les décombres, n'a pu être retrouvée. L'escalier démoli par les Israéliens est celui qui avait été construit au cours du Califat de la dynastie des Abbassides. Les autorités d'occupation ont également démolí le puits voisin des murs de la mosquée d'Ibrahim (Abraham) qui avait été creusé pendant le règne de Saladin.

6. Le 21 octobre 1968, un officier de garde israélien a empêché le muezzin de la mosquée d'appeler les fidèles à la prière de l'après-midi.

7. Le 23 mai 1969, un groupe d'Israéliens, sous la protection de trois soldats israéliens en armes, a pénétré nuitamment dans la mosquée sainte où ils ont apporté un certain nombre de tables et de chaises et où ils sont restés toute la nuit.

8. Le 28 juin 1969, des Israéliens ont empêché plusieurs musulmans de se rendre au tombeau d'Isaac. Un autre israélien, du nom de Levinger, a empêché des musulmans de dire leurs prières à l'intérieur de la mosquée. Le Directeur des biens habous a protesté contre ces agissements.

9. Les 13, 14, 21 et 22 septembre 1969, un certain nombre d'Israéliens, escortés par des soldats israéliens, sont entrés dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham) et ont dit leurs prières à l'intérieur de la mosquée, importunant les musulmans qui s'y trouvaient à leurs prières. Les musulmans ont protesté.

10. Le 17 janvier 1970, des Israéliens sont entrés dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham) accompagnés de chiens - acte interdit par la religion islamique - interrompant les prières des musulmans qui ont de nouveau protesté.

11. En avril 1970, des Israéliens, sous la protection de soldats, ont amené des chaises dans la mosquée. Le Directeur des biens habous a protesté auprès du Gouverneur d'Al-Khalil qui a promis de faire enlever les chaises, mais ne l'a jamais fait.

12. Le 16 mai 1970, des Israéliens sont entrés dans la mosquée, importunant de leurs psalmodies et de leurs chants les musulmans qui s'y trouvaient à leurs prières.

13. Le 9 juin 1970, à 10 h 30, des Israéliens sont entrés dans la mosquée sainte avec leurs chiens, apportant des tables en bois. Le Gouverneur militaire d'Al-Khalil n'a fait aucun cas des protestations des musulmans.

14. Le 6 août 1970, des musulmans ont capturé un soldat israélien qui s'était caché à l'intérieur de la mosquée avec l'intention de la cambrioler. Il a été remis à la police israélienne, mais n'a jamais été puni.

15. Le 20 septembre 1970, et de nouveau le 29 septembre 1971, des Israéliens sont entrés dans la mosquée sainte et ont empêché qu'on n'y apporte la dépouille mortelle d'un musulman.

16. Le 28 août et le 29 septembre 1971, des Israéliens ont pénétré dans la mosquée sainte et s'y sont livrés à leurs propres dévotions, en importunant les musulmans.

17. Le 4 octobre 1971, un certain nombre d'enfants et d'adolescents israéliens sont entrés dans la mosquée en psalmodiant de façon tapageuse et se sont mis à jouer et à jeter des coquilles de pistache à l'intérieur du lieu saint.

18. Le 9 octobre 1971, des Israéliens sont entrés dans la mosquée sainte et ont importuné les musulmans.

19. Le 11 octobre 1971, un groupe d'Israéliens est entré dans la mosquée sainte où ils ont dansé et chanté pendant que les musulmans disaient leurs prières.

20. Le 13 janvier 1972, le Gouverneur militaire israélien d'Al-Khalil a convoqué le gardien principal de la mosquée d'Ibrahim (Abraham) et lui a intimé l'ordre de ne pas laisser amener dans la mosquée sainte les dépouilles mortelles de musulmans pour les services funèbres. Il a ajouté que la mosquée d'Abraham était une synagogue et qu'il était interdit d'y apporter les corps de musulmans.

21. Le 18 janvier 1972, M. Amnon est venu à la mosquée sainte d'Ibrahim (Abraham) et a informé le gardien principal que les services funèbres musulmans étaient désormais interdits à l'intérieur de la mosquée sainte.

22. Le 17 février 1972, le Gouverneur militaire a demandé au gardien principal de la mosquée d'Ibrahim (Abraham) de fermer le portail oriental de la mosquée lorsque des Israéliens se rendraient dans celle-ci, faute de quoi il le ferait fermer de force.

23. Le 19 mai 1972, des Israéliens sont entrés dans la mosquée sainte et y ont importuné les musulmans.

24. Le 20 juillet 1972, des Israéliens sont entrés dans la mosquée sainte et ont défié les musulmans qui s'y trouvaient, piétinant et déchirant les tapis de prière, en disant : "Nous sommes ici chez nous"; il n'a été fait aucun cas des protestations des musulmans.

25. Le 1er septembre 1972 à 13 heures, onze Israéliens en armes ont pénétré de force dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham) et ont attaqué les musulmans qui s'y trouvaient à leurs prières. Des plaintes ont été portées, mais sans résultats.

26. Le 9 septembre 1972, des Israéliens ont pénétré dans la mosquée sainte en sonnant de la trompette pour déranger les musulmans qui s'y trouvaient à leurs prières. Les musulmans ont protesté.

27. Le 10 septembre 1972, à 7 h 30, des Israéliens sont entrés en grand nombre dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham) ayant à leur tête le Gouverneur général militaire de la rive occidentale. Après avoir mis à la porte les musulmans qui s'y trouvaient à leurs prières, ils se sont livrés à leurs propres dévotions en sonnant de la trompette. Le Gouverneur général a dit : "C'est ici notre synagogue". Le Directeur des biens habous et le cadi ont protesté, mais en vain; on a empêché le mufti de pénétrer dans la mosquée sainte. Le 11 septembre 1972, des Israéliens sont entrés en grand nombre dans la mosquée sous la direction et en présence du Gouverneur général militaire de la rive occidentale. Ils ont sonné de la trompette et empêché le muezzin de la mosquée d'appeler les fidèles à la prière. Des plaintes ont été élevées mais il n'en a été tenu aucun compte.

28. Le 14 septembre 1972, un certain nombre de jeunes Israéliens ont pénétré dans la mosquée sainte où ils ont dansé et chanté et se sont comportés de façon dévergondée.

29. Le 30 septembre 1972, des soldats israéliens ont empêché qu'on apporte les dépouilles mortelles de deux musulmans dans la mosquée sainte pour les services funèbres.

30. Le 31 octobre 1972, le Gouverneur militaire d'Al-Khalil a convoqué le Directeur des biens habous et le gardien principal de la mosquée et les a avisés que le Gouvernement israélien avait décidé :

- a) De considérer la galerie de Jacob et le tombeau d'Ibrahim (Abraham) comme étant consacrés exclusivement aux prières des Israéliens;
- b) De réservier aux Israéliens l'usage de l'espace (patio) situé entre le tombeau d'Ibrahim (Abraham) et la galerie de Jacob;
- c) D'interdire aux musulmans de pénétrer dans la galerie de Jacob et dans le tombeau d'Ibrahim (Abraham) et dans l'espace (patio) qui les sépare;
- d) De disposer des barrières pour séparer les musulmans des Israéliens, chaque groupe devant désormais dire ses prières dans la section qui lui serait réservée;
- e) D'installer du mobilier dans la section réservée aux Israéliens;
- f) De disposer que les Israéliens auraient le droit de se servir de la totalité de la mosquée d'Ibrahim (Abraham) leurs jours de fêtes religieuses;

g) De disposer que les Israéliens auraient le droit d'utiliser la totalité de la mosquée d'Ibrahim (Abraham) tous les vendredis entre 4 et 5 heures.

Il s'agissait donc de diviser la mosquée d'Ibrahim (Abraham). Cette division a été refusée par les musulmans mais leur a été imposée par la force.

31. Le 10 novembre 1972, sous la direction du Gouverneur militaire d'Al-Khalil, des Israéliens ont amené dans la galerie de Jacob de la mosquée sainte une deuxième grande arche, divers objets de culte, une troisième arche où ils ont placé un exemplaire de la torah, et un grand nombre de chaises et autres meubles; ils ont également disposé des pancartes en hébreu et en anglais pour indiquer l'entrée et la sortie conformément à la manière dont ils souhaitaient aménager la mosquée sainte d'Ibrahim (Abraham).

32. Le 12 février 1973, un détachement des forces armées israéliennes a occupé la mosquée sainte d'Ibrahim (Abraham), détruit les gardiens arabes et empêché le muezzin d'appeler à la prière. Le Gouverneur militaire a été informé de l'attaque mais a déclaré qu'elle avait pour but de rechercher des saboteurs.

33. Les 18 et 19 mars 1973, les Israéliens sont entrés dans la mosquée sainte, ont commencé de danser et de chanter et ont empêché les musulmans d'y entrer.

34. Le 7 juin 1973, le Gouverneur militaire d'Al-Khalil a convoqué le mufti et le Directeur des biens habous et les a informés que les autorités israéliennes souhaitaient modifier les heures d'entrée dans la mosquée le vendredi. Comme ils refusaient même de discuter la question, il leur a dit : "Ce n'est pas une demande que je vous fais; nous sommes assez forts et nous avons les moyens de nous faire craindre et de vous faire tenir tranquilles". Il a alors imposé son propre horaire.

35. Le 31 août 1973, un Israélien est entré dans la mosquée sainte et a piétiné les tapis de la mosquée. Le gardien principal Yaacob Badr s'y opposant, l'Israélien l'a frappé avec ses chaussures sous les yeux de soldats israéliens. Une plainte a été déposée en vain.

36. Le 18 septembre 1973, des Israéliens, ayant à leur tête le Gouverneur militaire d'Al-Khalil lui-même, ont occupé le patio de la mosquée sainte et en ont couvert le sol de toiles malgré l'opposition des musulmans.

37. Le 20 septembre 1973, le Gouverneur militaire d'Al-Khalil a convoqué le cadi, le Directeur des biens habous, le gardien principal de la mosquée sainte et le scheik Mustafa Tahboub et les a informés de ses nouvelles instructions concernant l'entrée des Israéliens dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham) à l'occasion des fêtes religieuses israéliennes; ils lui ont répondu que le ramadan avait lieu au même moment. Le ramadan est un mois sacré pour les musulmans, durant lequel ils prient à toute heure dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham). Cependant, le Gouverneur militaire, sur un ton menaçant, a affirmé qu'il déciderait lui-même du temps dont pourraient disposer les Israéliens. Du 22 septembre au 26 octobre 1973, les Israéliens ont occupé par la force la plus grande partie de la mosquée sainte d'Ibrahim (Abraham).

38. Le 23 septembre 1973, le Gouverneur militaire d'Al-Khalil a fait installer des chaises et des barrières d'aluminium à l'intérieur de la mosquée. Il a fait fermer la porte du tombeau d'Ibrahim (Abraham) qui conduit à la sépulture du prophète Isaac, ainsi qu'un étroite corridor entre le patio et les locaux du gardien principal de la mosquée sainte.

39. Le 3 octobre 1973, des jeunes Israéliens sont entrés dans la mosquée sainte, ont sonné des trompettes, ont dansé et se sont conduits de façon dévergondée.

40. Le 6 octobre 1973, des Israéliens ont enlevé deux carreaux d'albâtre du plancher de la mosquée sainte.

41. Le 31 octobre 1973, le Gouverneur militaire d'Al-Khalil a fait installer 50 chaises en bois dans la galerie de Jacob à l'intérieur de la mosquée.

42. Le 8 février 1974, cinq Israéliens ont attaqué et battu un des gardiens de la mosquée, Ismail El Kawasneh. Le Gouverneur militaire a refusé de recevoir la plainte déposée à ce sujet.

43. Le 8 février 1974, des Israéliens ont empêché qu'on ne transporte dans la mosquée le corps d'un musulman décédé afin d'y célébrer un service selon le rite islamique.

44. Le 26 mai 1974, un grand nombre d'Israéliens, ayant à leur tête le Gouverneur militaire d'Al-Khalil, ont pénétré dans la mosquée à 20 h 30 et y sont restés jusqu'à 2 heures du matin. Les plaintes et les objections sont restées sans réponse.

45. Le 31 mai 1974, à 17 h 45, un grand nombre d'Israéliens ont pénétré dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham) et la mosquée d'El-Gawlieh, ont piétiné les tapis, ainsi que le tombeau d'Ibrahim (Abraham) et la sépulture du prophète Isaac, et ont chassé les musulmans. Une plainte a été déposée en vain.

46. Le 1er juin 1974, des Israéliens ont pénétré dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham), attaqué le gardien arabe, Yaacob Badr, et insulté les musulmans qui y priaient.

47. Le 23 août 1974, des Israéliens ont pénétré dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham), chassé les musulmans et célébré leurs propres rites religieux.

48. Le 6 septembre 1974, des Israéliens ont célébré leurs services religieux à l'intérieur de la mosquée après avoir chassé les musulmans qui y priaient.

49. Le 5 septembre 1974 à 16 heures, en la présence du Gouverneur militaire d'Al-Khalil, des Israéliens ont célébré le mariage de deux couples israéliens à l'intérieur de la mosquée d'Ibrahim (Abraham); ils ont bu de l'alcool et en ont répandu dans la mosquée. Une plainte a été déposée, mais en vain.

50. Dans la nuit du 8 septembre 1974, des Israéliens sont entrés de force dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham) sous la protection d'un officier et d'un certain

nombre de soldats israéliens armés; ils sont restés à l'intérieur de la mosquée dix jours durant. Une plainte ayant été déposée en vain, un certain nombre d'ulemas musulmans ont demandé à rencontrer le Gouverneur militaire d'Al-Khalil. Celui-ci ne faisant aucun cas de leur plainte, ils lui ont déclaré que le Directeur des biens habous avait décidé de fermer les portes de la mosquée Al-Ibrahim afin de mettre fin à ces actes sacrilèges de la part des Israéliens. Le Gouverneur militaire a alors convoqué le Directeur des biens habous et a menacé de le jeter en prison s'il fermait les portes de la mosquée.

51. Le 16 septembre 1974, le Gouverneur militaire en personne a installé trois arches en bois, ainsi que quelques chaises, dans la galerie de Jacob, à l'intérieur de la mosquée.

52. Le 20 septembre 1974, le Gouverneur israélien d'Al-Khalil a apporté d'autres objets de culte à l'intérieur de la mosquée d'Ibrahim (Abraham).

53. Le 26 septembre 1974, des Israéliens ont empêché le muezzin de la mosquée d'appeler à la prière; ils ont dansé en rond et créé du désordre à l'intérieur de la mosquée.

54. Le 24 décembre 1974, le jour de la fête musulmane d'Al Adha, un groupe d'Israéliens a pénétré dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham) où des musulmans récitaient leurs prières. Les Israéliens étaient escortés par un certain nombre de soldats israéliens et ils ont commencé à faire du bruit, importunant les musulmans qui disaient leurs prières. Le Gouverneur militaire d'Al-Khalil a immédiatement été informé de l'incident et il s'est aussitôt rendu sur les lieux pour constater les faits, mais il n'est pas intervenu.

55. Le 3 janvier 1975, le Gouverneur militaire a apporté huit chaises en bois dans la galerie de Jacob de la mosquée d'Ibrahim (Abraham).

56. Le 2 février 1975, des Israéliens ont transféré les gros projecteurs d'El-Gawlieh au mausolée d'Ibrahim (Abraham). Il n'a été tenu aucun compte de la plainte qui a été déposée.

57. Le 11 février 1975, des Israéliens ont pénétré dans la mosquée d'Ibrahim (Abraham) et près du tombeau du prophète Isaac, ils se sont mis à danser, à crier et à se conduire de manière dévergondée et tapageuse.

58. Le 22 février 1975, des Israéliens se sont conduits de manière dévergondée et ont dansé à l'intérieur de la mosquée sainte.

59. Le 24 février 1975, des Israéliens portant l'uniforme de l'armée israélienne, mais non armés, ont fait irruption dans la mosquée et ont attaqué les musulmans qui étaient en prières.

60. Le 18 mars 1975, des Israéliens ont procédé à la circoncision d'un enfant israélien dans la mosquée sainte, en présence du Gouverneur militaire d'Al-Khalil. Ils ont bu et ont renversé de l'alcool dans la mosquée.

61. Le 9 mai 1975, des Israéliens ont pénétré en grand nombre dans la mosquée sainte d'Ibrahim (Abraham) où ils se sont livrés à des danses et à des actes dévergondés. Il n'a, cette fois non plus, été tenu aucun compte de la plainte qui a été déposée.

62. Le 10 mai 1975, des Israéliens se sont livrés à des danses et se sont conduits de façon dévergondée; de nombreux soldats israéliens, avec à leur tête le Gouverneur militaire adjoint d'Al-Khalil et l'officier israélien de renseignements d'Al-Khalil, se sont joints à eux. Ils ont également expulsé les musulmans de la mosquée.

63. Le 15 mai 1975, à 21 h 30, des Israéliens ont pénétré dans la mosquée sainte et y ont tenu des parties de plaisir qui se sont prolongées jusqu'à 1 h 30.

64. Le 7 juin 1975, pendant que l'imam prononçait son sermon devant ses fidèles, divers Israéliens sont entrés dans la mosquée, ont insulté l'imam et les fidèles et se sont moqués d'eux. Une plainte a été déposée mais il n'en a été fait aucun cas.

65. Le 10 juin 1975, un garde israélien a fermé le portail est de la mosquée, déclarant au gardien principal qu'il agissait sur ordre du Gouverneur militaire.

66. Le 7 juin 1975, le Gouverneur militaire d'Al-Khalil a apporté une nouvelle arche dans la mosquée.

67. Le 11 juin 1975, des Israéliens ont détruit un certain nombre d'ampoules électriques dans la mosquée.

68. Le 13 juin 1975, des Israéliens ont faussé la serrure de la porte du minaret de la mosquée d'Ibrahim (Abraham) afin d'empêcher le muezzin d'appeler les fidèles à la prière.

69. Dans la matinée du 15 janvier 1976, un groupe de touristes israéliens est entré dans le mausolée d'Ibrahim (Abraham) à l'intérieur de la mosquée; ils étaient accompagnés d'un Israélien dénommé Saadia, de la colonie de Kyriat-Arba qui a été installée par les Israéliens en terre arabe à Al-Khalil; les Israéliens ont distribué des trompettes aux touristes et un certain nombre de soldats israéliens, avec à leur tête un officier israélien, se sont joints à eux; ils ont sonné de la trompette et se sont conduits de manière immorale dans la mosquée sainte.

70. Les Israéliens collectent des dons auprès des touristes qui visitent la mosquée sainte en échange d'un reçu officiel, au profit des Israéliens qui vivent dans la colonie de peuplement de Kyriat-Arba.

71. Le 30 janvier 1976, le Gouverneur militaire a demandé au Directeur des biens habous d'Al-Khalil d'ouvrir tous les portails de la mosquée sainte aux habitants de la colonie de Kyriat-Arba, de sorte qu'ils puissent célébrer un service funèbre à l'occasion du décès d'un des enfants. Le Directeur des biens habous a dit au Gouverneur militaire que les Israéliens avaient empêché les musulmans

d'organiser des services religieux pour leurs morts à l'intérieur de leur propre mosquée et que, par conséquent, les musulmans n'autoriseraient pas les Israéliens à célébrer leurs services; sur quoi, le Gouverneur militaire adjoint d'Al-Khalil a lui-même ouvert les portails, disant qu'il s'agissait d'un ordre du Ministre israélien de la défense. Les Israéliens ont célébré leur service de 23 heures à 4 heures, en présence du Gouverneur militaire adjoint d'Al-Khalil. Une plainte a été déposée mais il n'en a été fait aucun cas.

72. Dans la soirée du 3 février 1976, trois Israéliens armés ont escaladé le mur de la mosquée sainte et ouvert le portail est, faisant entrer sept autres Israéliens dans la mosquée; ils ont tous piétiné les tapis de la mosquée, ont touché à d'autres objets du culte, ont enlevé les ampoules des lustres, ont mangé et bu dans la mosquée et se sont lancés des bouteilles vides à la tête. Le gardien arabe de la mosquée a prévenu le Directeur des biens habous qui, à son tour, a informé le Gouverneur militaire d'Al-Khalil. Ce dernier a envoyé son adjoint qui a pu constater l'inconduite des Israéliens; néanmoins, il s'est abstenu d'intervenir et les Israéliens ont continué de s'adonner à leur débauche jusqu'à l'aube.

73. Ce qui précède constitue un exposé succinct des actes d'agression commis par les Israéliens contre la mosquée sainte d'Ibrahim (Abraham) à Al-Khalil. Les Israéliens qui occupent une partie de la mosquée et provoquent les musulmans presque chaque jour ne cachent pas qu'ils ont l'intention de s'emparer de la mosquée tout entière, prétendant qu'elle appartient non pas aux musulmans mais à eux.

(Voir également communication du Gouvernement jordanien, appendice I ci-après; communication adressée par le Président du Conseil des biens habous et des affaires islamiques au Gouverneur militaire général de la rive occidentale, appendice II; extrait d'Akhbar Al Yom et appel du Recteur d'Al Azhar, appendice III.)

Appendice I

Communication reçue du Gouvernement jordanien

1. Peu après la guerre de juin 1967, les colons juifs ont commencé de s'intéresser à la ville d'Al-Khalil (Hebron). Au début de 1968, le rabbin Moshe Levinger et quelques-uns de ses disciples ont commencé à s'implanter sur les hauteurs qui dominent la ville d'Al-Khalil, à l'ouest, et ont décidé de s'y installer par la force, sans même en demander l'autorisation au Gouvernement israélien. Quelques jours plus tard, ces colons étaient en mesure de poser la première pierre de la zone de peuplement connue aujourd'hui sous le nom de Kyriat-Arba, et dont il est prévu qu'elle rivalisera avec la ville d'Al-Khalil pour prendre ultérieurement le nom de "Al-Khalil - Alet", comme dans le cas de la ville de "Nazaret - Alet".
2. Bien que cette zone de peuplement ait été assez restreinte à l'origine et que les autorités officielles aient feint de se cantonner à son égard dans une sorte de silence désapprobateur, elle eut vite fait de s'étendre grâce aux fonds considérables qui lui ont été fournis pour qu'elle s'élargisse, que les colons y affluent et qu'elle soit dotée d'une infrastructure avec le branchement de l'eau, de l'électricité et du téléphone, et la construction d'écoles et de synagogues.
3. La création et l'aménagement de Kyriat-Arba étaient la première phase d'un plan visant à prendre graduellement possession de l'ensemble de la ville d'Al-Khalil ainsi que des zones de peuplement arabe environnantes. Comme devaient le démontrer les faits par la suite, les colons juifs voulaient faire de Kyriat-Arba une base à partir de laquelle ils mèneraient leur offensive contre Al-Khalil.
4. La création de la zone de peuplement de Kyriat-Arba n'était que le début d'une tentative de colonisation par les juifs de la région d'Al-Khalil et de ses environs, et les événements qui se sont déroulés par la suite visaient directement la ville d'Al-Khalil elle-même. Ces événements ont eu lieu environ trois ans après l'aménagement de la zone de peuplement de Kyriat-Arba.
5. Cette fois-ci, la direction de la campagne de colonisation, qui avait pris un caractère religieux, était assurée par le rabbin Meir Kahane, chef de la Ligue de défense juive. Le 27 août 1972, Kahane réussit à pénétrer dans la ville d'Al-Khalil avec une centaine de disciples et ils se mirent à prier avec ostentation près de la mosquée sainte Al-Ibrahimi. Durant la prière, Kahane a prononcé un sermon au cours duquel il s'est déclaré résolu à régler la question du rapatriement de ceux qu'il a appelés les "juifs déplacés" d'Al-Khalil et à juger publiquement l'ancien maire d'Al-Khalil, sheik Mohammed Aly El-Gaabary, responsable de ce qui était arrivé aux juifs d'Al-Khalil en 1929 et 1948.
6. A cette époque-là, certains croyaient pouvoir arranger les choses en autorisant les juifs à prier dans la mosquée sainte Al-Ibrahimi ou à venir la visiter et les autorités d'occupation ont annoncé qu'elles désapprouvaient l'acte de provocation perpétré par le groupe de Meir Kahane.

/...

7. C'est ainsi que les juifs ont commencé de manoeuvrer, sous le couvert de sentiments religieux, pour s'installer au coeur même de la ville d'Al-Khalil. Les événements qui ont suivi se sont déroulés dans l'ordre suivant :

Premièrement : Les autorités d'occupation ont permis aux juifs de visiter la mosquée Al-Ibrahimi et d'y prier discrètement en dehors des heures de prière des musulmans. Ceci s'est produit vers la fin du mois de juin 1972.

Deuxièmement : Les autorités d'occupation ont décidé de permettre aux juifs de prier dans la mosquée en même temps que les musulmans, à condition de ne pas déranger ces derniers. Cette mesure faisait suite à une demande présentée au début du mois de juillet 1972 par les juifs qui priaient à la mosquée Al-Ibrahimi et par le préteudu Comité populaire des citoyens juifs de Kyriat-Arba (Haaretz du 7 septembre 1972). Le rabbin Kahane a ensuite reçu du Gouverneur militaire d'Al-Khalil l'autorisation de réciter des prières collectivement avec ses fidèles dans la mosquée Al-Ibrahimi dans la soirée du jour des propitiations, à savoir le 17 septembre 1972, ainsi que le lendemain matin à 10 heures.

Troisièmement : Le 11 novembre 1972, le Gouverneur militaire israélien d'Al-Khalil a décidé d'augmenter le nombre des heures de prières réservées aux juifs dans la mosquée Al-Ibrahimi. Cette décision a pris effet le vendredi suivant, à 13 h 30. Un grand nombre de sièges, destinés à permettre aux juifs de s'asseoir durant la prière, ainsi que deux arches - dont l'une a été placée dans la galerie de Jacob - ont été installés dans la mosquée. A la suite de cette décision, les colons juifs n'ont eu de cesse qu'ils ne réussissent à s'approprier une grande partie de la mosquée Al-Ibrahimi, y compris une aile dont le toit avait été refait, la galerie de Jacob, la galerie d'Ibrahim et le caveau de Macpéala, et ce, malgré l'indignation et les protestations des autorités religieuses et des organisations populaires de la rive occidentale.

Quatrièmement : Entre-temps, le quotidien israélien Davar publiait dans son numéro du 3 octobre 1972 un article écrit par l'un de ses journalistes du nom de Danny Rubinstein, et dans lequel les visées des sionistes sur la mosquée Al-Ibrahimi, mais aussi sur l'ensemble de la ville d'Al-Khalil, apparaissaient au grand jour. On relève dans cet article ce qui suit :

"Les colons juifs ont maintenant obtenu gain de cause. Certains d'entre eux s'estiment satisfaits car ils luttent en apparence pour obtenir une demi-heure de prière supplémentaire, ou la possibilité de réciter leurs oraisons à voix haute dans la mosquée, ce qui leur permet de rallier une fraction bien plus importante de l'opinion israélienne que s'ils réclamaient l'annexion de la ville d'Al-Khalil par l'Etat d'Israël.

Toutefois, les colons continueront d'agir sur l'opinion israélienne, jusqu'à ce que le peuple juif jouisse de ses pleins droits dans la mosquée et que la ville d'Al-Khalil soit soumise à la souveraineté et à la juridiction d'Israël, au même titre que toute autre ville israélienne."

M. Rubinstein ajoutait :

"Il y a bien d'autres aspects à la question de la colonie juive d'Al-Khalil, et en particulier, les prétentions émises par les colons sur le centre de la ville où se trouvent le vieux quartier juif et les vieilles synagogues. Les colons se proposent de rendre à ces lieux historiques la place glorieuse qui leur revient dans la conscience religieuse du peuple juif."

Cinquièmement : Le 8 août 1976, des membres de la Knesset israélienne appartenant aux divers groupements politiques ont remis au Ministre israélien de la défense, Shimon Peres, un mémoire dans lequel ils lui demandaient de donner aux autorités militaires de la rive occidentale l'ordre d'autoriser les juifs à s'installer dans trois bâtiments situés à l'intérieur de la ville d'Al-Khalil : ils prétendaient qu'avant 1948, ces bâtiments avaient appartenu à diverses institutions juives et que leur but était d'établir une présence juive dans la ville d'Hébron pour éviter que Kyriat-Arba ne devienne une simple enclave juive au milieu d'une zone arabe.

Le 9 août 1976, le journal Maariv qui a publié ce mémoire a cité les noms des membres de la Knesset qui avaient pris cette initiative. Il s'agit de Yadidia Berry, Geula Cohen, Mates Drobles, Abraham Freddeger, Pessach Grupper, Mathilda Guez, Hilel Seidel et Eliezer Shostak, qui appartiennent aux quatre blocs Maarakh, Liberal, Likhud et Front Torah. Ils se sont entretenus avec le rabbin de Kyriat-Arba, Moshe Levinger, qui leur a dit que les colons de Kyriat-Arba avaient l'intention de faire de ces trois bâtiments une synagogue et un établissement d'enseignement religieux juif dont les élèves seraient internes.

8. Les 14 et 15 août 1976, de nombreux colons de Kyriat-Arba et des membres de la communauté Gush Emunim ont organisé une violente manifestation dans les rues d'Al-Khalil, en exigeant le droit de s'installer dans la ville et en brandissant leurs armes, couteaux et haches de façon menaçante. Le lendemain, 16 août, un groupe de colons de Kyriat-Arba a tenté de s'emparer de l'immeuble Dabawia à Al-Khalil. Ils ont battu plusieurs citoyens, en proférant à leur encontre des quolibets et de basses insultes. Ces événements ont donné prétexte à une campagne de provocation dans la presse israélienne.

9. Le 15 août 1976, le journal israélien Yediot Aharonot a publié un article d'Uri Foratt, dans lequel il était dit : "Il y a exactement 47 ans, et pendant deux bonnes heures, les Arabes d'Hébron ont massacré leurs voisins juifs, anéantissant ainsi la communauté juive la plus ancienne d'Israël. Pendant ces deux heures, 70 juifs environ ont été tués ou torturés à mort." Dans un autre article de ce journal, M. Israël Eldad a écrit : "Le sang des mères tuées à Hébron coule dans les veines des habitants de Kyriat-Arba et ce sang demande la vengeance ou, au moins, la libération d'Hébron."

10. Quatre milliers de juifs ont participé à la manifestation du 16 août, parmi lesquels on peut citer le rabbin Shlomo Goron, les deux ministres Yosef Borg et Zebolon Hammer et plusieurs membres de la Knesset israélienne. Le rabbin Goron a prononcé une allocution devant le cimetière juif de la ville en demandant que ce cimetière soit reconstruit en signe de "considération pour les juifs".

11. Le 19 août 1976, des citoyens arabes d'Al-Khalil se sont étonnés de voir un groupe de travailleurs juifs appartenant à la colonie de Kyriat-Arba procéder à des excavations sous certains bâtiments du lieu dit Al Nahlah, qui est situé entre le marché principal et le marché aux légumes, et entreprendre des travaux de démolition dans ces mêmes bâtiments. Craignant que des bagarres ne se produisent, les forces de sécurité israéliennes les ont arrêtés mais les ont libérés dès le lendemain : ils sont alors revenus dans la ville et ont envahi l'un de ces bâtiments où ils ont dit une prière; l'un d'entre eux a grimpé sur le toit où il a planté une pancarte portant le nom d'une synagogue.

12. De même, le 22 août 1976, un groupe d'une quarantaine de colons se sont introduits de force dans l'immeuble Dabawia; ils sont montés sur le toit, ont dansé, poussé des cris et tapé sur des tambours. Les journaux ont annoncé que la police israélienne en avait arrêté huit.

13. Les provocations des colons israéliens contre la population d'Al-Khalil et les tentatives de s'installer à l'intérieur de la ville se poursuivent. Ces provocations se sont récemment intensifiées, malgré les déclarations prononcées par Shimon Peres qui a affirmé que son gouvernement était résolu à mettre fin à ces menées provocatrices, qui sont allées jusqu'à une tentative d'agression perpétrée à son domicile contre l'ancien maire d'Al-Khalil, sheik Mohamed Aly El Jaabary.

14. En outre, les colons ont commencé à essayer d'agrandir la colonie de Kyriat-Arba en s'appropriant la plus grande partie des collines d'Al-Khalil. Les autorités d'occupation empêchent actuellement les citoyens arabes de faire des travaux de construction sur les terrains qu'ils possèdent aux environs de Kyriat-Arba.

15. Ce qui précède constitue un exposé succinct des tentatives de colonisation d'Al-Khalil et de ses faubourgs, tentatives dont il semble qu'elles ne cesseront que lorsque la ville entière aura été judaïsée et soumise aux lois israéliennes, ainsi que l'a déclaré l'éditorialiste du journal Davar, Danny Rubinstein, le 3 octobre 1976.

Appendice II

Communication concernant la mosquée Al-Ibrahimi adressée au Gouverneur général militaire de la rive occidentale par le Chef du Conseil pour les Wakf et les affaires islamiques

1. Les musulmans, dont moi-même, en sont venus à croire à la vanité de tout ce qui a pu être écrit ou dit au sujet de la mosquée sainte Al-Ibrahimi, ce haut lieu de culte islamique. Nous arrivons à penser qu'aucune mesure n'empêchera les provocations auxquelles se livrent les colons dans la mosquée Al-Ibrahimi.
2. Quoi qu'il en soit, il est de mon devoir, pour informer les autorités, de mentionner les provocations dont cette mosquée a fait l'objet récemment en la présence d'officiers et de soldats. Je le fais pour que vous puissiez ajouter ces provocations à une longue liste d'incidents, dans l'espoir que l'accumulation de ceux-ci vous incitera un jour à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux vexations et aux insultes auxquels les musulmans, du fait de leurs sentiments religieux, sont soumis dans cette mosquée, qui a été et est encore l'une des plus importantes de l'Islam.
3. Le matin du 13 janvier 1976, des touristes ont pénétré dans le sanctuaire Al-Ibrahimi. L'un des colons, nommé Saariya, a remis (en la présence d'un officier qui se trouvait là à ce moment) une trompette à ces touristes qui ont commencé à s'en servir tout en riant bruyamment avec l'officier et les soldats, faisant preuve d'un manque de respect total pour ce lieu et son caractère sacré ainsi que pour les sentiments des musulmans qui se trouvaient dans la mosquée. De plus, ce Saariya sollicita de tous les touristes des contributions bénévoles en échange de reçus signés du nom de Kyriat-Arba, comme si le sanctuaire Al-Ibrahimi était devenu un lieu de mendicité. Ceci a été autorisé dans la mosquée, où il est interdit aux musulmans de passer en procession funèbre pour se rendre au cimetière, ce qui est considéré comme une façon de bénir leurs morts.
4. Le vendredi 23 janvier 1976, vers minuit, les gardes de la mosquée sainte ont été éveillés par un bruit de pas. Il s'est avéré que trois juifs armés, ayant escaladé les murs, étaient entrés dans la cour de la mosquée. Ils se sont dirigés vers la porte est, qu'ils ont ouverte pour faire entrer sept autres personnes qui ont pénétré dans la galerie de Jacob et le mausolée. Là ils ont marché sur les tapis de prière et les ont dispersés, apportant leurs propres objets de culte. Ils ont déplacé les tapis qui avaient été disposés sur le sol, comme toutes les semaines, en prévision des prières qui se déroulent le vendredi. Ils ont également apporté du café et de la nourriture ainsi que des bouteilles, se les jetant mutuellement dans la mosquée et dans la galerie de Jacob. Ceci s'est fait en présence du Consultant du Gouverneur, qui est arrivé à la mosquée sainte après que le Directeur des dotations se fut plaint à lui ce même soir. Ces personnes ne sont parties qu'une demi-heure environ avant les prières de l'aurore. Les musulmans n'ont été autorisés à entrer dans la mosquée sainte que par la porte orientale. Il s'est également révélé le lendemain que les colons avaient remplacé l'ampoule électrique qui se trouve au-dessus du lustre

dans la mosquée par une autre lampe de plus de 300 watts. Une délégation composée de Son Eminence le chef de la municipalité d'Al-Khalil, du juge religieux d'Al-Khalil, du Directeur des dotations et du responsable principal de la mosquée sainte ont rencontré le Gouverneur militaire d'Al-Khalil, auquel ils ont soumis une protestation. Ils lui ont aussi demandé de procéder à une enquête et de mettre un terme aux profanations perpétrées dans la mosquée sainte. Le Gouverneur militaire a informé la délégation qu'il considérait ces actes comme contraires à la loi, qu'il avait déféré les intéressés à la police et qu'ils devaient être jugés.

5. Après 10 heures du soir, le vendredi 30 janvier 1976, le Directeur des dotations est entré en relation avec moi et m'a dit que le Gouverneur militaire adjoint d'Al-Khalil lui avait dit qu'il voulait que les portes de la mosquée sainte soient ouvertes aux colons durant la nuit, car ceux-ci désiraient célébrer leur culte à l'occasion de la mort de plusieurs de leurs enfants survenue la semaine précédente. Le Directeur des dotations lui avait répondu qu'il ne pouvait ouvrir les portes. Après lui avoir rétorqué qu'il s'agissait d'un ordre du Ministre de la défense, le Gouverneur adjoint s'est rendu à la mosquée sainte et a, de sa propre autorité, demandé aux gardes d'ouvrir les portes. Les gardes ont ouvert la porte de l'est ainsi que la nouvelle, par laquelle les colons sont entrés pour se diriger vers la galerie de Jacob, où ils sont restés de 11 heures du soir à 3 h 40 du matin. Ils ont dit leurs prières en présence du Gouverneur adjoint et de quelques soldats.

6. L'ouverture de la mosquée sainte la nuit est un acte sans précédent dans l'histoire et ce qui s'y passe, de jour et de nuit, est contraire à la liberté en général et constitue une profanation des lieux saints ainsi qu'une violation des droits religieux.

7. Je répète. qu'en exposant ces faits, je tiens à vous informer de ce qui s'est passé afin que vous puissiez empêcher ces colons de continuer à blesser les sentiments des musulmans dans leur mosquée. En Dieu seul sont la puissance et la force.

Appendice III

Profanation et défiguration par les forces d'occupation israéliennes
du Sanctuaire d'Ibrahim El Khalil "Abraham"

Israël poursuit, dans les territoires occupés, une politique d'agression à l'encontre des libertés religieuses et des lieux saints, mû par un sentiment de mépris humain de l'opinion publique mondiale et d'une méconnaissance éhontée des résolutions internationales qui, par le truchement de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, l'ont invité à ce "... qu'il s'abstienne de toutes opérations de fouilles ou de transport de ces biens et de toute modification de leur aspect ou de leur caractère culturel et historique, notamment en ce qui concerne les sites religieux chrétiens et islamiques..." (résolution du Conseil exécutif de l'UNESCO, adoptée à la quatre-vingt-huitième session, 1971); et "... à préserver scrupuleusement tous les sites..." (Conseil exécutif de l'UNESCO, 1970); et cela suite à la modification du caractère de la ville de Jérusalem, à la profanation des lieux saints et à l'incendie de la Mosquée d'Al Aqsa en 1970.

Par ailleurs, après que les sphères internationales eurent condamné les actes d'Israël et eurent "... exprimé leur grave préoccupation au sujet de la violation par Israël de la Charte qui prévoit la sauvegarde des sites religieux..." (1971), elles invitèrent les forces d'occupation israéliennes à "... se conformer strictement aux obligations énoncées dans la Convention internationale de La Haye et dans les deux résolutions 3342 et 3343 adoptées par la Conférence générale à sa quinzième session...".

Toutefois, Israël poursuit encore aujourd'hui ses violations à Hébron, comme cela a été le cas à Jérusalem. Les événements survenus à Hébron remontent à la guerre de 1967; en effet, depuis lors, Israël tente de menacer le Sanctuaire d'"Ibrahim El Khalil", comme l'attestent les actes d'agression suivants :

- a) Les soldats israéliens hissèrent leur drapeau et l'Etoile de David au-dessus de la Mosquée d'Ibrahim "Abraham";
- b) Les autorités d'occupation procédèrent à la destruction des maisons adjacentes à la mosquée; on suppose qu'elles comptaient aboutir à la source de la grotte où reposent les Prophètes; or, pour y accéder, il n'existe qu'une seule voie d'accès, située à l'intérieur de la mosquée et par laquelle s'exhalent les plus doux parfums;
- c) Pour la première fois dans l'histoire, Israël ordonna la fermeture de la mosquée, vers la fin du mois de septembre 1969, et pour une durée de 24 heures;
- d) Israël autorisa à des cohortes de Juifs scandaleusement habillés et armés de faire leurs prières au sein même du tombeau d'"Abraham" Ibrahim; des symboles religieux juifs y furent inscrits;

e) Des factions extrémistes juives entreprirent d'exercer une influence permanente en vue d'ériger une synagogue aux côtés de la mosquée, constituant de la sorte un premier pas avant de se l'approprier complètement;

f) Les colons juifs essayèrent alors d'obtenir des priviléges supplémentaires; ils soumirent une note aux autorités d'occupation, dans laquelle ils revendiquèrent la nomination d'un directeur juif à la grotte de Machpela, sous prétexte que celle-ci leur revenait de plein droit, et l'autorisation de faire leurs prières tous les jours de la semaine et à toutes les heures de la journée au sein même de la mosquée; or, il est connu que le tombeau est fermé aux Juifs le vendredi et qu'il leur est ouvert les jours de la semaine, de 7 h 30 à 11 h 30, de 13 h 30 à 15 heures et de 16 heures à 17 heures.

Aujourd'hui, Israël entreprend des fouilles qui menacent d'ébranler les fondements du tombeau d'Abrahim El Khalil, de le diviser en deux et d'en défigurer l'aspect.

Visées israéliennes sur la ville de Hébron

Le 1er avril 1970, Golda Meir déclara à la Knesset qu'Israël demeurerait pour toujours en Judée, entre Bethléem et Hébron; elle ajouta que deux colonies y étaient créées depuis la guerre de juin 1967 et qu'une troisième colonie y était en construction.

Le discours de Golda Meir constituait en quelque sorte la déclaration définitive concernant les plans israéliens prévus pour la ville de Hébron et donnait le feu vert à l'exécution des travaux et des plans précédemment établis.

Débuts des plans

Les visées d'Israël sur Hébron remontent à sept ans environ... Le 26 mars 1968, "le Mouvement du Grand Israël" - qui proclame l'annexion de tous les territoires occupés - tint une réunion au cours de laquelle il décida de s'implanter à Hébron et de reconstruire la colonie de Kfar Etzion sur la route reliant Bethléem à Hébron. Le mouvement rassembla une trentaine de familles, composées de 100 personnes, et se dirigea vers Hébron sous prétexte d'accomplir les rites de prières célébrés à l'occasion d'une fête religieuse dans la Grotte des Prophètes (Machpela). Tout le monde descendit dans l'un des hôtels de la ville et, après la fête, les membres d'une vingtaine de familles déclarèrent qu'ils ne quitteraient plus la ville et qu'ils avaient décidé d'y demeurer pour toujours.

Une semaine plus tard, Igal Allon, alors Ministre de l'immigration et actuellement Vice-Premier Ministre, rendit visite aux colons juifs; il s'adressa à eux en saluant leurs efforts et en appelant à l'accélération de la création de colonies juives. Par la suite, Menahim Begin, chef du parti Hayrouth, et précédemment chef de la bande terroriste de l'Irgoun, leur rendit aussi visite et les félicita pour leur fidélité aux principes et aux objectifs sionistes.

Peu à peu, cette opération d'implantation, menée par quelques familles juives, reçut l'approbation des autorités israéliennes et fut, en fin de compte, adoptée par le Gouvernement israélien qui en fit sa politique.

Dans les lignes qui suivent, nous exposons les mesures prises et exécutées par les autorités israéliennes en ce qui concerne cette colonisation et l'appui qui lui a été accordé.

1) En date du 20 mai 1968, les autorités israéliennes transportèrent les colons juifs de leur hôtel au siège du Gouverneur militaire israélien. En octobre 1968, elles leur créèrent un certain nombre de bâtiments, dont deux immeubles composés chacun de trois étages, ainsi que deux immeubles de deux étages chacun, des centres d'entraînement et de prières et une clinique.

A la suite de ces constructions, les commentateurs et les observateurs se trouvèrent confrontés à deux hypothèses : soit qu'Israël se proposait de faire de ces constructions "le noyau de la haute ville de Hébron" dont il sera question plus loin; soit que lesdites constructions deviendraient les premiers jalons de l'une des colonies juives, destinée à cerner la ville arabe.

2) Les autorités israéliennes firent construire ensuite la colonie de Kfar Etzion sur les lieux mêmes du village arabe de Beit Amr; et ce, en exécution de la décision du gouvernement précédemment citée. A noter à ce sujet que les bandes sionistes avaient conquis les terres de ce village avant la guerre de 1948; mais celles-ci furent ensuite libérées par les armées arabes. Après 1967, Israël fit reconstruire cette colonie, convaincu pleinement de l'importance de la région du point de vue stratégique, étant donné que cette colonie joua un rôle déterminant, en freinant l'avance des armées arabes en direction de Jérusalem.

3) Au début du mois d'août 1968, Israël célébra une cérémonie, présidée par Igal Allon, au cours de laquelle fut posée la première pierre de la colonie de Rous Tsourim, près de Kfar Etzion.

4) Le 19 juin 1969, Israël décida de mettre la main sur une superficie de 1 200 dunems (environ 300 feddans) des terres de Bethléem, de Kfar Etzion, d'Al Jabaliah et d'Al Jabaa, comprenant entre autres 31 maisons dont les habitants reçurent l'ordre d'évacuer. Donnant suite aux protestations des habitants, Allon invita ces derniers à son bureau pour leur annoncer en substance : "Nous vous avons invités, non pour accepter votre demande relative à l'abrogation de l'expropriation, mais pour vous informer que, lorsque nous décidons quelque chose, nos décisions deviennent définitives".

5) Au début de 1970, le plan israélien prit une certaine ampleur. En effet, le 9 mars 1970, Igal Allon déclara : "Israël prépare maintenant un grand projet visant à créer une importante colonie juive à Hébron". Par ailleurs, lors des discussions à la Knesset au sujet de l'implantation des Juifs dans les territoires occupés, il annonça que le précédent Conseil des ministres avait ordonné de mettre sur pied des études concernant la création d'un "grand quartier juif" et ajouta

/...

que : "l'exécution du projet nécessitera une période de 18 mois; c'est pourquoi le gouvernement examine en ce moment la possibilité d'augmenter le nombre de la population juive domiciliée actuellement dans la région".

Ainsi, et en vertu de la décision de Golda Meïr qui annonça publiquement qu'Israël était décidé à occuper pour toujours cette région, Israël entreprit l'exécution effective du projet de colonisation de Hébron et de la construction d'une grande colonie. Le 20 mai 1970, la Commission des affaires étrangères et de la sécurité de la Knesset entérina la décision prise par les autorités israéliennes en vue de construire 250 unités d'habitation à Hébron.

L'adoption de cette décision fut précédée par d'importantes opérations militaires à Hébron; entre autres, l'imposition totale du couvre-feu, l'envoi d'importants renforts militaires; et ce, afin d'affronter les habitants qui menaçaient de déclencher la grève si Israël exécute sa décision relative à la confiscation de 750 feddans environ de la ville.

En dépit des mesures israéliennes, les notables de Hébron tinrent une grande conférence à laquelle participèrent également les femmes de la ville; il fut adopté des décisions dans lesquelles furent démentis les dires de Moshé Dayan, ministre de la défense, qui prétendait que les terres confisquées effectivement par Israël (750 feddans) serviraient à des objectifs militaires.

Israël ne tint nullement compte des protestations des habitants de Hébron. Le 26 mai 1970, lors d'une réunion de parti, Allon déclara que 250 unités d'habitations allaient être disponibles avant la fin de 1971, et que le gouvernement se proposait de faire construire de nouvelles maisons pour un groupe de 140 colons juifs domiciliés à l'époque à Hébron. De son côté, Zeïf Cherif, ministre du logement, déclara que chaque ministère comptait consacrer 0,4 p. 100 de son budget en vue de la construction des 250 unités d'habitation.

Le 10 décembre 1970, le Ministre israélien des finances annonça que le Gouvernement israélien avait décidé d'adopter la somme de 30 millions de livres israéliennes (8,5 millions de dollars) pour l'exécution du projet des logements à Hébron.

Le problème débattu au sein du Gouvernement israélien

Il est vrai que le Gouvernement israélien décida comme cela est précédemment expliqué, de faire construire une grande colonie juive à Hébron. Toutefois, il faudrait relever à ce sujet que la décision fut adoptée après bien des querelles entre les membres du gouvernement. L'existence d'une telle querelle est attestée par la déclaration faite par Menahim Begin, chef du parti Hayrouth, au journal Maariv, le 24 février 1970 : "Abba Eban a déclaré que le gouvernement n'a pas décidé l'établissement d'une colonie juive à Hébron. Pour ma part, moi, Menahim Begin, déclare que le gouvernement a décidé de faire établir une colonie juive à Hébron, destinée à héberger 250 nouvelles familles autres que les familles 'bénies' (sic) déjà domiciliées à Hébron".

Relevons par ailleurs qu'il existait différents courants au sein du gouvernement au sujet de la colonisation de Hébron. Igal Allon invitait, par exemple, à édifier une nouvelle ville aux côtés de Hébron, qui serait baptisée "la haute ville de Hébron", à l'exemple de la haute ville de Nazareth, établie par Israël aux environs de la ville arabe de Nazareth, dans une tentative vouée à l'échec pour la domination de cette dernière ville. Allon demandait en outre de ceinturer toute la région de Hébron au moyen de colonies juives, ce qui représentait une partie de son fameux projet relatif à la création d'une "ceinture de sécurité" qui entourerait les villes de la bande occidentale et la bande de Gaza, et qui serait composée de colonies stratégiques juives.

Il est à souligner qu'Allon a déclaré : "Il importe peu que nous soyons à Hébron ... l'important c'est que nous soyons maîtres de Hébron...". En date du 2 août 1968, le journal Ha Arts publia une déclaration d'Allon dans laquelle celui-ci dit : "Si nous tenons à dominer la montagne de Hébron, c'est en raison de son importance sur le plan défensif et historique". Cette montagne occupe en effet une place stratégique de première importance car elle donne sur la grande route qui s'étend de Hébron à Bethléem.

Quant à Menahim Begin, connu pour ses tendances fanatiques, il va encore plus loin que Allon et invite à la colonisation juive au centre même de la ville de Hébron, sans nullement tenir compte des problèmes qui pourraient en résulter. A cet égard, dans l'une de ses fameuses déclarations, il s'écrie : "La terre est la nôtre ... Pourquoi donc hésitons-nous à y retourner? Oh! Quelle lâcheté! Quelle honte!"

Un autre élément encore plus fanatique - nous voulons désigner par là Ben Elyazar, l'un des chefs du parti Hayrouth et membre de la Knesset - déclare : "Nous poursuivons la bataille en vue de l'installation de colonies juives dans les territoires libérés; tout Juif israélien ou Juif immigrant a le droit de s'installer dans n'importe quelle partie de la Terre d'Israël : à Hébron, à Bethléem, à Naplouse ou dans n'importe quel autre lieu".

On prétend que Moshé Dayan, ministre de la défense, s'opposait à l'installation de colonies juives à Hébron; cela pourrait s'expliquer par sa rivalité personnelle avec Allon. Toutefois, son attitude prouve qu'il y était opposé car il donna ordre aux forces militaires de démolir une boutique construite par des Juifs à l'image des boutiques arabes tout près de la Grotte de Machpela. La boutique fut effectivement démolie; bien plus, Dayan intima l'ordre aux Juifs de ne pas adresser la parole aux Arabes et ordonna par la suite l'éloignement de trois immigrants juifs. L'ordre, il est vrai, ne fut pas exécuté en raison de l'intervention d'autres ministres qui le rendirent caduc.

Dans ces quelques lignes et d'après les sources qui nous sont disponibles, nous avons exposé les étapes par lesquelles furent menées les opérations d'implantation de colonies juives à Hébron, la défiguration du caractère arabe de la ville et l'imposition de la présence juive.

La ville de Hébron, du point de vue d'Israël et du sionisme, n'est pas moins importante que la ville de Jérusalem. Aussi Israël y perpétre-t-il les mêmes opérations menées à Jérusalem, bien que graduellement, telles que confiscations,

expropriations et appropriations de biens. Il reste aux Arabes de se préoccuper du sort de la ville de Hébron, autant qu'ils l'ont fait et qu'ils le font encore au sujet de Jérusalem, soit sur le plan arabe, soit sur le plan mondial.

Extrait des résolutions de l'UNESCO au sujet de la violation des lieux saints par Israël

La Conférence générale,

"Adresse à Israël un appel international pressant, dans le cadre de la résolution des Nations Unies mentionnée ci-dessous (No 2253 du 4 juillet 1967)

a) Pour qu'il préserve scrupuleusement tous les sites, bâtiments, monuments et autres biens culturels, notamment dans la vieille ville de Jérusalem;

b) Pour qu'il s'abstienne de toutes opérations de fouilles ou de transfert de ces biens et de toute modification de leur aspect ou de leur caractère culturel et historique."

(Extrait de la résolution No 21, quinzième session, octobre-novembre 1968.)

Le Conseil exécutif,

"Demande aux autorités d'occupation israéliennes de se conformer strictement aux obligations énoncées dans la Convention internationale de La Haye et dans les deux résolutions 3342 et 3343 adoptées par la Conférence générale à sa quinzième session;..."

(Alinéa 4 de la résolution No 225 de 1969.)

Le Conseil exécutif,

"Exprime sa vive inquiétude pour la violation par Israël de la Convention internationale de La Haye, des deux résolutions 3342 et 3343 adoptées par la Conférence générale à sa quinzième session, ainsi que la résolution 82/EX/décisions 4/4/2 adoptée par le Conseil exécutif, et pour sa violation de la recommandation sur les fouilles, établie à partir des rapports faits par les délégués généraux,

Invite Israël :

a) A préserver scrupuleusement tous les sites, bâtiments, monuments et autres biens culturels, notamment dans la vieille ville de Jérusalem;

b) A s'abstenir de toutes opérations de fouilles ou de transport de ces biens et de toute modification de leur aspect ou de leur caractère culturel et historique,..."

(Résolution No 227 de 1970.)

Condamnation de l'incendie de la Mosquée d'Al Aqsa, perpétré en date du 21 août 1969

"Le Conseil exécutif condamne l'incendie criminel de la Mosquée d'Al Aqsa et en condamne tous les responsables..."

(Alin. 4 de la résolution 222, quatre-vingt-troisième session.)

Le Conseil exécutif,

"Adresse à Israël un pressant appel pour :

...

b) Qu'il s'abstienne de toutes opérations de fouilles ou de transport de ces biens et de toutes modifications de leur aspect ou de leur caractère culturel et historique, notamment en ce qui concerne les sites religieux, chrétiens et islamiques."

(Résolution 213 de 1971, quatre-vingt-huitième session du Conseil exécutif de l'UNESCO.)

Israël et la division du Sanctuaire d'Abraham

D'après les informations recueillies, Israël procède actuellement à diviser le Sanctuaire d'Abraham à Jérusalem en deux parties, dont il conservera la partie la plus grande, à savoir l'esplanade de la mosquée en entier, qui sera réservée aux Israéliens, et dont l'infime partie, à savoir la mosquée, sera laissée aux Musulmans.

Il n'est nullement surprenant qu'Israël poursuive ainsi sa politique erronée et prenne mesure après mesure en vue de défigurer et de judaïser la ville sainte étape par étape, méprisant ainsi toute chose sacrée, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ainsi que ses diverses institutions, les lois, les coutumes et les normes internationales.

L'Union des avocats arabes, tout en soulignant à nouveau que "ce qui a été pris par la force ne peut être repris que par la force" :

- Dénonce encore une fois les démarches qu'Israël a entreprises et entreprend encore pour défigurer l'aspect et le caractère sacré de la ville sainte;
- Invite instamment les Nations Unies et ses institutions spécialisées à respecter les résolutions prises à ce sujet et à trouver le moyen approprié pour les mettre à exécution;
- Invite instamment la Ligue arabe à intensifier ses efforts concernant cet important sujet afin de prendre toutes mesures visant à préserver les droits de la nation arabe d'une part et les droits du peuple arabe palestinien d'autre part;

/...

- Invite toutes unions, organisations, syndicats et groupements arabes et internationaux, afin de s'organiser et d'adopter un seul point de vue afin de sauver la ville sainte et son patrimoine culturel.

L'Union des avocats arabes souligne aussi que les droits usurpés de la nation arabe ne pourront être rétablis que par son unité, la ferme solidarité dans le cadre d'une pensée scientifique, une planification et une action sérieuse et permanente.

**

* *

Le Sanctuaire d'Ibrahim El Khalil s'élève à Hébron au-dessus d'une grotte comprenant les tombeaux d'un certain nombre de prophètes, entre autres, le Tombeau d'"Abraham", celui de son épouse Sarah, les Tombeaux de Véra, Isaac et Jacob. Le Sanctuaire est entouré d'un mur de grosses pierres, dont certaines mesurent entre cinq à sept mètres. Au-dessus du mur s'élèvent deux minarets. La ville de Hébron est située à 44 km de Jérusalem. Elle fut conquise par les Croisés en 1100, les Mongols en 1269 et fut reconstruite par Al Zaher Bibars en 1367.

(Extrait du journal Adhbar Al Yom du 12 août 1975.)

La Judaïsation du Sanctuaire d'Ibrahim El Khalil "Abraham" par Israël suscite une vive tension sur la rive occidentale du Jourdain

Appel du Recteur d'Al Azhar au monde islamique

Les transformations apportées par Israël en vue de la judaïsation du Sanctuaire d'Ibrahim El Khalil à Hébron ont suscité des réactions très vives dans les territoires occupés et au sein des divers milieux islamiques.

Les agences d'information rapportent qu'en raison de ces modifications une vive tension règne sur la rive occidentale du Jourdain et que les maires des grandes villes ont adressé au Gouverneur militaire israélien des télégrammes de protestation violemment dans lesquels ils qualifient la division du Sanctuaire d'Abraham comme "un grave mépris des droits de l'homme et une violation de la Convention de Genève".

A Amman, la radio a officiellement annoncé que la Commission de Jérusalem, issue de la sixième Conférence des ministres des affaires étrangères des Etats islamiques, allait se réunir afin de préparer la Conférence des ministres des affaires étrangères, convoquée par le Gouvernement jordanien, en vue d'examiner les violations israéliennes perpétrées à l'encontre du Sanctuaire d'Ibrahim El Khalil.

Son Eminence le Grand Iman, le Dr Abdel Halim Mahmoud, recteur d'Al Azhar, a publié au sujet de la judaïsation du Sanctuaire d'Ibrahim par Israël une importante déclaration, qu'il a adressée aux rois et présidents arabes, aux

Secrétariats de la Ligue des Etats arabes et de la Ligue du monde islamique à la Mecque, à la Conférence islamique et aux Nations Unies, et dans laquelle il a demandé une intervention urgente afin d'interdire à Israël de continuer à porter atteinte aux lieux saints dans les territoires occupés.

Dans sa déclaration, le Grand Iman annonce que le Ministre israélien de la Défense a ordonné la judaïsation du sanctuaire d'Ibrahim, sa division entre musulmans et juifs, l'occupation de la plus grande partie du sanctuaire par les juifs et sa transformation en un lieu où se tiendront des cérémonies, où sera tolérée la consommation de l'alcool, où retentiront les trompes, où seront célébrées les fêtes de mariage et de circoncision, et où les fidèles musulmans n'auront plus le droit de pénétrer ou d'accomplir leur culte.

De tels actes portent atteinte à la sainteté des lieux et portent préjudice aux fidèles musulmans; ils constituent une violation des droits de l'homme en ce qui concerne la sauvegarde des lieux saints.

Par ailleurs, le Grand Iman déclare : "Nous demandons incessamment aux musulmans du monde entier de ne pas négliger un seul instant leurs obligations religieuses afin de libérer Jérusalem des mains des sionistes et d'agir du mieux de leur conscience afin d'en sauvegarder le caractère sacré et arabe, et d'avoir toujours présent à l'esprit les autres annexes du sanctuaire, à savoir la Mosquée du Rocher et la Mosquée d'Ibrahim".

Le Grand Iman ajoute, en outre, que l'agression perpétrée contre une partie des lieux saints représente une agression contre le caractère sacré de la Mosquée d'Al Aqsa, le troisième sanctuaire sacré de l'Islam, sur laquelle se posa le pied du prophète Mahomet et vers laquelle se tournent les musulmans dans leurs prières. Or, le sanctuaire d'Ibrahim El Khalil à Hébron est une sainte mosquée; vouloir porter atteinte à son caractère sacré et l'arracher des mains des musulmans sera un acte criminel.

"Nous dénonçons l'agression israélienne sur les lieux saints de l'Islam et la violation des droits de l'homme quant à la célébration des prières. Nous dénonçons également la politique poursuivie par les autorités d'occupation israéliennes en vue de modifier le caractère de la ville de Jérusalem et de porter atteinte aux monuments religieux, historiques et culturels."

"Nous demandons à toutes les organisations religieuses et humanitaires du monde entier de s'élever contre une telle agression caractérisée et de promouvoir l'exécution des résolutions des Nations Unies relatives à la sauvegarde de Jérusalem et de ses lieux saints. Nous demandons aussi aux organes des Nations Unies de prendre toutes mesures appropriées afin de mettre fin à cette nouvelle agression et d'empêcher Israël de poursuivre de tels crimes."